



19 août 2021

M. Justin Trudeau
Chef du Parti libéral du Canada

M. Erin O'Toole
Chef du Parti conservateur du Canada

M. Jagmeet Singh
Chef du Nouveau Parti démocratique du Canada

M. Yves-François Blanchet
Chef du Bloc Québécois

Mme Annamie Paul
Chef du Parti vert du Canada

Madame, Messieurs,

Objet : Position de votre parti sur des questions clés liées au VIH et aux droits de la personne

Le Réseau juridique VIH (anciennement le Réseau juridique canadien VIH/sida) fait valoir les droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida et vulnérables à l'épidémie, au Canada et dans le monde, à l'aide de recherches et d'analyses, de plaidoyer et d'autres actions en contentieux, d'éducation du public et de mobilisation communautaire. Aujourd'hui, nous sommes l'un des organismes chefs de file dans le monde, en ce qui concerne la réponse aux enjeux juridiques et de droits humains liés au VIH. Notre vaste bibliothèque de ressources est facilement accessible à tous et toutes (<http://www.reseaujuridiquevih.ca>); nous espérons qu'elle vous sera utile ainsi qu'à vos collègues. En tant qu'organisme non partisan, nous représentons un vaste éventail d'organismes membres et d'individus, à travers le Canada, qui sont préoccupés par le VIH et des enjeux connexes de droits humains – notamment des personnes vivant avec le VIH, des membres de diverses communautés particulièrement affectées par le VIH, des organismes aux premières lignes de la réponse au VIH, d'autres organismes de services communautaires, des clinicien-nes, des chercheur-es, des avocat-es, des étudiant-es et plus encore.

Challenging Wrongs. Advancing Rights. Transforming Lives.
Combattre les injustices. Faire avancer les droits. Transformer des vies.

1240 rue Bay Street, Suite/bureau 600, Toronto, Ontario, Canada M5R 2A7
Telephone/Téléphone: +1 416 595-1666 Fax/Télécopieur: +1 416 595-0094
info@HIVLegalNetwork.ca www.HIVLegalNetwork.ca
Charitable Registration/Numéro d'organisme de charité #141110155 RR0001

Puisque les Canadien-nes iront bientôt aux urnes, nous considérons qu'il est essentiel que les personnes vivant au Canada et les communautés affectées connaissent les positions de votre parti concernant d'importants enjeux touchant le VIH et les droits de la personne. Nous avons préparé cinq questions clés liées au VIH et aux droits de la personne, et vous invitons à nous faire parvenir directement vos réponses.

Nous vous serions reconnaissant-es de nous retourner les réponses de votre parti au plus tard le mardi 7 septembre.

1. Rétablir les fonds de la stratégie fédérale sur le VIH

Le Canada a signé les cibles de l'ONUSIDA pour la prévention et le traitement du VIH, visant à arriver à zéro nouvelle infection, zéro nouveau décès du sida et zéro discrimination associée au VIH, au Canada, et à atteindre l'Objectif de développement durable de mettre fin au sida dans le monde d'ici 2030. Comme l'indique la nouvelle [Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026](#), nous devons réduire les inégalités et nous occuper en priorité des personnes qui n'ont pas accès à des services vitaux en matière de VIH. Comme le Canada n'a pas encore atteint toutes les cibles 90-90-90, et que plus de 2 242 diagnostics de VIH ont été déclarés en 2018 (une augmentation par rapport à 2016), les espoirs d'atteindre ces objectifs sont minces si l'on ne finance pas adéquatement la réponse au VIH. Ceci inclut les services et programmes vitaux de prévention, de soins et traitements ainsi que de soutien aux personnes vivant avec le VIH et affectées par lui, de même que des programmes qui répondent aux inégalités sociales et font avancer les droits humains des personnes vivant avec le VIH et des communautés que le VIH affecte particulièrement. En 2003, le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes a recommandé à l'unanimité que le Canada double le financement de sa réponse au VIH, à 85 millions \$ par année. En 2004, le gouvernement fédéral s'est engagé à atteindre approximativement cette cible en augmentant graduellement le financement jusqu'à 84,4 millions \$ en 2008-2009.

Cependant, comme nous l'avons décrit dans notre mémoire sur [« Financer la lutte »](#), cette promesse d'augmentation a été délaissée en 2007 et le financement stagne autour de 70 millions par année depuis. En conséquence, le sous-financement d'année en année signifie que plus de 123 millions de dollars prévus pour la réponse au VIH n'ont tout simplement pas été versés. Des services et des organismes ont fermé leurs portes ou abandonné des programmes, en dépit de leur nécessité démontrée. En 2019, le gouvernement fédéral a publié un plan fédéral d'action sur le VIH et les autres infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS); mais il n'établit pas de cibles fermes et l'engagement de 87 millions \$ pour le VIH et toutes les autres ITSS est bien inférieur à ce qui avait été promis pour répondre uniquement VIH. Réitérant son incitation à financer adéquatement la stratégie fédérale sur le VIH, le Comité permanent de la Santé de la Chambre des communes a recommandé à l'unanimité, en juin 2019, d'augmenter à 100 millions \$ par année le financement fédéral pour répondre au VIH. Or, à l'occasion de la Journée mondiale du sida (1^{er} décembre) 2020, le Sénat du Canada a adopté une motion exhortant le gouvernement fédéral à donner suite à cette récente recommandation du Comité permanent en s'engageant à verser un financement à ce niveau.

Question : Votre parti s'engage-t-il à collaborer avec les organismes canadiens de réponse au VIH afin de rétablir les ressources détournées et retenues, mais qui sont nécessaires pour combler les lacunes de la réponse canadienne au VIH; et à financer adéquatement le plan fédéral d'action sur le VIH?

2. Protéger la santé publique et sauver des vies par des services de réduction des méfaits et des politiques plus sensées et fondées sur des données probantes relativement aux drogues

Le Canada demeure confronté à une crise sans précédent de drogues empoisonnées; plus de 21 000 personnes sont décédées de surdoses d'opioïdes, entre janvier 2016 et décembre 2020. Les lois et politiques punitives en matière de drogues, censées dissuader la consommation de drogues, ont échoué – et pire, elles causent des dommages catastrophiques. Comme nous l'avons documenté dans [des rapports récents](#) et lors de notre [Symposium](#) plus tôt cette année, la criminalisation des activités liées à la consommation de drogues, comme la possession pour usage personnel, alimente la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des personnes qui consomment des drogues et entrave leur accès aux services vitaux de santé et de réduction des méfaits, ainsi qu'aux soins d'urgence en cas de surdose. La prohibition des drogues nuit également aux communautés autochtones, noires et autres communautés racisées, marginalisées et à faible revenu, qui font l'objet d'un profilage et sont arrêtées et incarcérées de manière disproportionnée pour des infractions liées à la drogue, et sont beaucoup plus susceptibles de faire l'objet d'ordonnances leur retirant la garde de leurs enfants. Pendant ce temps, la toxicité croissante des drogues non réglementées, sur le marché illégal, contribue à la crise permanente des surdoses. Alors que la crise des drogues empoisonnées continue de dévaster les communautés et des familles d'un bout à l'autre du pays, et que des villes, divers ressorts au Canada et le propre [Groupe d'experts sur la consommation de substances](#) de Santé Canada réclament de plus en plus la décriminalisation, le gouvernement fédéral doit prendre des mesures immédiates pour protéger la santé et les droits humains des membres de nos familles et de nos communautés qui consomment des drogues.

Question : Votre parti prendra-t-il les mesures nécessaires suivantes afin de répondre à la crise des surdoses?

- 1. Décriminaliser complètement les activités liées à la possession simple de drogues, et abroger les peines criminelles et toutes les autres pénalités (administratives et d'autre nature) pour la consommation personnelle et pour la division et le partage de drogues.***
- 2. En consultation significative avec les personnes qui consomment des drogues, mettre en œuvre diverses options pour assurer un approvisionnement sécuritaire en substances contrôlées, aux personnes qui autrement sont exposées au risque de surdose potentiellement mortelle ou à d'autres conséquences sérieuses pour leur santé en raison du marché illégal de drogues toxiques.***

3. Protéger la santé des détenus et la santé publique en soutenant des programmes efficaces de seringues et d'aiguilles dans les prisons

Depuis près de trois décennies, des programmes de seringues et d'aiguilles sont offerts dans les systèmes carcéraux de nombreux pays. De tels programmes sont appuyés par un grand nombre d'organismes canadiens et internationaux de santé et de droits de la personne. Les évaluations de ces programmes ont démontré de façon constante qu'ils réduisent le partage de seringues/aiguilles ainsi que le risque de transmission du VIH et du virus de l'hépatite C, qu'ils n'entraînent pas d'augmentation de la consommation de drogues, qu'ils réduisent le nombre de surdoses de drogues, qu'ils facilitent l'orientation des client-es vers des programmes de traitement de la toxicomanie et qu'ils n'ont pas entraîné de cas d'utilisation d'aiguilles comme armes.

Reconnaissant les bienfaits de santé des programmes de seringues et d'aiguilles en prison, le Service correctionnel du Canada (SCC) a amorcé en juin 2018 la mise en œuvre d'un programme d'échange de seringues en prison (PÉSP) dans des établissements correctionnels fédéraux. Bien qu'il s'agissait d'une annonce réjouissante, les détails du PÉSP révèlent de sérieuses lacunes qui vont à l'encontre de principes de santé publique ou de normes professionnelles reconnues pour ces programmes – des déficiences qui ont été confirmées dans une évaluation intérimaire du PÉSP en 2020. En conséquence, la plupart des détenu-es n'ont pas accès au programme et continuent d'être exposé-es à de multiples risques pour leur santé.

De plus, le PÉSP a été suspendu au début de la pandémie de COVID-19 et peu d'information a été partagée depuis ce temps, à propos de sa situation actuelle, y compris dans les endroits où le programme est encore en fonction. Et, fait troublant, le programme demeure vulnérable à une annulation.

Question : Compte tenu du corpus écrasant de données démontrant l'efficacité des programmes de seringues et d'aiguilles en prison, est-ce que votre parti va :

- a) appuyer leur mise en œuvre continue dans les prisons fédérales du Canada;***
- b) promouvoir la transparence concernant le statut de fonctionnement du PÉSP; et***
- c) s'engager à consulter les détenu-es, chercheur-es et organismes communautaires détenant de l'expertise en matière de santé en prison, pour résoudre les problèmes fondamentaux du programme actuel afin que les détenu-es qui ont besoin de ce service de santé puissent y avoir un accès effectif?***

4. Limiter la « criminalisation disproportionnée » du VIH

Les personnes vivant avec le VIH sont actuellement passibles d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité pour agression sexuelle – l'un des crimes les plus graves figurant dans le *Code criminel* – et d'inscription obligatoire à vie comme délinquant sexuel, si elles ne divulguent pas leur statut VIH à leurs partenaires sexuels, même lorsque le risque de transmission est minime ou nul. Ceci signifie qu'une personne qui a une relation sexuelle consensuelle ne causant aucun préjudice et posant peu ou pas de risque de préjudice peut être poursuivie et condamnée comme si elle avait commis une agression sexuelle avec violence. À ce jour, au Canada, approximativement 200 personnes ont été accusées, y compris dans des cas où le risque de transmission du virus était minime ou nul.

De nombreux organismes du domaine du VIH, au Canada et dans le monde, de même que des agences intergouvernementales (y compris à l'échelon des Nations Unies), s'opposent aux accusations criminelles pour non-divulgaration dans des cas de sexe par ailleurs consensuel, hormis des circonstances limitées (par exemple, lorsqu'une personne est au courant de son statut VIH et infecte malicieusement d'autres personnes). Reconnaisant la nécessité de limiter la « criminalisation disproportionnée » du VIH au Canada, la procureure générale du Canada a donné instruction en décembre 2018 aux procureurs de la Couronne fédéraux (qui s'occupent de ces poursuites pénales dans les trois territoires canadiens) de cesser d'intenter des poursuites contre des personnes dont la charge virale de VIH est supprimée. Elle a également indiqué aux directeurs des poursuites pénales, « de façon générale », de ne pas intenter de poursuite dans les cas où une personne a utilisé des condoms, ou suivait un traitement de la façon recommandée ou n'a pris part qu'à des activités de sexe oral, sur la base de la conclusion que « la possibilité réaliste de transmission est improbable » dans ces circonstances. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais une réforme du droit est nécessaire pour que cessent les poursuites injustes et que la non-divulgaration du VIH ne donne pas lieu au recours aux dispositions relatives aux agressions sexuelles, comme l'a recommandé le Comité permanent de la Justice et des droits de la personne des Communes dans son [rapport](#) publié en juin 2019.

Question : Votre parti s'engage-t-il à appliquer les recommandations du Comité permanent de :

- a) modifier le Code criminel en consultation avec le secteur du VIH (y compris en excluant la non-divulgaration du VIH de la portée des dispositions sur l'agression sexuelle); et de***
- b) collaborer avec les gouvernements des provinces à développer une politique améliorée et cohérente en matière de poursuites, à l'échelle du pays?***

5. Protéger la santé et les droits de la personne des travailleuse(-eur)s du sexe

En 2014 la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE) a été adoptée; cette loi a été universellement décriée par les organismes de défense des droits des travailleuse(-eur)s du sexe et du domaine des droits humains, dont certains ont par la suite développé un ensemble complet de [recommandations de réforme du droit](#), incluant des changements au droit criminel fédéral, afin de mieux protéger la santé et les droits des travailleuse(-eur)s du sexe. Comme le soulignent ces recommandations, les interdictions relatives au travail du sexe poussent les travailleuse(-eur)s du sexe dans un contexte criminalisé où ils/elles isolé-es de tout soutien, exposé-es à de mauvaises conditions de travail et victimes de violences. Les travailleuse(-eur)s du sexe migrant-es risquent également de perdre leur statut d'immigrant-es et d'être expulsé-es.

Pourtant, malgré les demandes répétées des groupes de travailleuse(-eur)s du sexe et de leurs allié-es en 2019, exhortant à la discussion et à la collaboration pour abroger les interdictions pénales du travail du sexe et à un mandat législatif pour examiner en profondeur « les dispositions et le fonctionnement » de la LPCPVE, il n'y a pas eu de changement législatif et les travailleuse(-eur)s du sexe continuent de faire face à des violations de leur santé et de leurs droits humains. En mars 2021, face à cette inaction, l'Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe – un regroupement de 25 organismes de défense des droits des travailleuse(-eur)s du sexe aux quatre coins du pays, mené principalement par et pour les travailleuse(-eur)s du sexe – ainsi que plusieurs requérant-es individuel-les, ont lancé une contestation constitutionnelle contre les interdictions du travail du sexe concernant l'entrave au trafic, la communication publique, l'achat, le bénéfice matériel, le recrutement et la publicité des services sexuels dans le *Code criminel*, car ces dispositions violent les droits constitutionnels des travailleuse(-eur)s du sexe à la sécurité, à l'autonomie personnelle, à la vie, à la liberté, à la libre expression, à la libre association et à l'égalité.

Question : Votre parti appuiera-t-il l'abrogation de toutes les lois criminelles spécifiques au travail du sexe, y compris la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, et consultera-t-il les travailleuse(-eur)s du sexe pour développer une vision holistique d'une réforme du droit qui améliorera leur santé et leur sécurité?

Nous sommes à un moment décisif de la réponse au VIH. Avec l'accès universel à la prévention et aux traitements ainsi qu'un engagement inébranlable à protéger les droits humains, en particulier ceux des populations clés affectées par l'épidémie, nous pouvons mettre fin au sida en tant que préoccupation pour la santé publique. Tous les pays, incluant le Canada, se sont engagés à cet égard dans le cadre des Objectifs de développement durable. Mais nous n'atteindrons pas l'objectif sans un investissement adéquat dans la réponse et une couverture ambitieuse des services de santé fondés sur des données probantes, ou si l'on n'assure pas le plein exercice des droits de la personne, en particulier des individus les plus marginalisés. Avec la pandémie de COVID-19, nous avons été témoins directs de ce qui peut être réalisé lorsque les

gouvernements donnent la priorité à l'élimination des menaces pour la santé publique. Quarante ans après le début de l'épidémie de VIH et de sida, le même niveau d'engagement est nécessaire et requiert aujourd'hui votre leadership.

Nous attendons avec impatience les réponses de votre parti à ces importantes questions concernant la santé et les droits de la personne au Canada et dans le monde, et nous vous remercions de prendre le temps de nous répondre.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Sandra Ka Hon Chu et Janet Butler-McPhee
Codirectrices générales, Réseau juridique VIH